



## Sommaire

|  |   |
|--|---|
| Sommaire .....   | 1 |
| Le gouvernement appelle les antiquaires à la vigilance face au trafic d'art de l'EI .....  | 1 |
| Rapport sur les coffres-forts et leur détournement éventuel à des fins de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ..... | 2 |
| Le G20 s'attaque aux finances du terrorisme.....   | 2 |
| Lutte contre le financement du terrorisme : bilan des mesures .....  | 4 |

### Le gouvernement appelle les antiquaires à la vigilance face au trafic d'art de l'EI

L'offensive contre l'Etat islamique se poursuit et s'organise. Après avoir demandé aux banques de renforcer leur vigilance face aux flux financiers illicites, le gouvernement met en garde les antiquaires et les professionnels de l'art, contre le trafic de biens culturels (œuvres d'art, livres, manuscrits...) en provenance de Syrie et d'Irak.

Selon nos informations, le ministre des finances, Michel Sapin, a écrit, le 13

novembre, aux deux grandes fédérations d'antiquaires et de marchands d'art, afin de rappeler ces professions à leurs obligations de vigilance, face au commerce d'œuvres d'art pillées par l'organisation terroriste, dont l'origine pourrait être maquillée.

Cet avertissement vise à empêcher la revente, sur le territoire européen, des biens pillés par l'Etat islamique en Syrie – à Palmyre, à Alep ainsi que sur d'autres sites antiques du Nord du pays – et en Irak – dans le musée de Mossoul et sur les sites de Ninive, Nimroud ou encore Hatra, capitales de la Mésopotamie. Le marché européen des antiquités s'organise notamment autour de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni et, hors Union européenne, de la Suisse.

Or, rappelle Bercy aux fédérations concernées (le Syndicat national des antiquaires et négociants en objets d'art et tableaux anciens et modernes, ainsi que celui du commerce de l'antiquité, de l'occasion et des galeries d'art), « le commerce de certaines œuvres d'art d'origine syrienne ou irakienne est interdit », « en vertu des règlements européens de 2003 et de 2012 ».

Ces textes dressent la liste précise des objets interdits, tels que des objets archéologiques de plus de cent ans, provenant de fouilles ou de collections de musée, des éléments issus de monuments historiques ou religieux de

plus de cent ans, des livres ou manuscrits de plus de cent ans, etc.

### Résolution du 12 février du Conseil de sécurité de l'ONU

L'initiative des pouvoirs publics français s'inscrit dans le cadre de la résolution anti-Daech, adoptée le 12 février par le Conseil de sécurité des Nations unies, pour renforcer les obligations pesant sur les Etats en matière de lutte contre le terrorisme et ses sources de financement.

Comme le commerce de pétrole ou celui d'autres ressources naturelles (gaz, coton...), comme le trafic d'armes et d'être humains, le pillage archéologique et la contrebande de biens culturels antiques font partie des sources de financement de l'Etat islamique et d'autres organisations terroristes, à l'exemple du Front Al-Nosra, filiale d'Al-Qaida en Syrie. Or, il s'agit d'un commerce particulièrement difficile à contrôler, qui s'appuie sur des réseaux mafieux pour alimenter le marché noir mondial, chemine notamment à travers la Jordanie, la Turquie et le Liban et transite par des ports francs, ces zones portuaires dédiées au commerce, échappant au contrôle des douanes (Le Monde du 9 décembre).

### Rappel aux professionnels de l'art et blanchiment

Pour Bercy, la lettre aux antiquaires est aussi l'occasion de rappeler à l'ordre les professionnels de l'art, quant à leurs devoirs en matière de lutte contre le blanchiment. De fait, s'ils sont soumis exactement comme les banques, les compagnies d'assurances, les cabinets d'avocats ou les experts-comptables à l'obligation de déclarer toute opération suspecte à Tracfin – la cellule antiblanchiment française, rattachée au ministère des finances –, ces vendeurs d'art ne contribuent quasiment pas, aujourd'hui, au flux des déclarations de soupçon. Au total, relève-t-on chez Tracfin, sur les 38 500 déclarations de soupçon, reçues par ses services en 2014, moins d'une centaine émane des commissaires-priseurs et des antiquaires... « Je tiens à souligner l'importance qui s'attache au respect de l'obligation de déclaration de soupçon en matière de commerce d'antiquités et d'œuvres d'art [...] qui est un instrument efficace de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme », insiste Michel Sapin dans sa lettre.

Liens : [http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/12/13/le-gouvernement-appelle-les-antiquaires-a-la-vigilance-face-au-traffic-d-art-de-l-ei\\_4830787\\_3234.html](http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/12/13/le-gouvernement-appelle-les-antiquaires-a-la-vigilance-face-au-traffic-d-art-de-l-ei_4830787_3234.html)

### Rapport sur les coffres-forts et leur détournement éventuel à des fins de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme

Le Département fédéral des finances (DFF) a publié aujourd'hui un rapport sur les coffres-forts et les risques que ceux-ci soient utilisés abusivement à des fins de blanchiment d'argent et de

financement du terrorisme. Ce rapport définit les types de coffres-forts qui existent en Suisse, décrit les bases légales auxquelles ces derniers sont soumis et analyse les risques encourus.

Il conclut que la réglementation actuelle est suffisante.

Le rapport donne un aperçu des coffres-forts existants et de la possibilité que ceux-ci servent au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme. Ce risque concerne les coffres-forts à haute sécurité qui permettent à leurs détenteurs de conserver des valeurs patrimoniales ou des objets de valeur pour une durée indéterminée. Il s'agit notamment des coffres-forts bancaires et des coffres-forts non bancaires hautement sécurisés ainsi que des dépôts privés et des locaux d'entreposage bien sécurisés.

Le rapport définit également le cadre légal visant à lutter contre l'utilisation de coffres-forts pour blanchir de l'argent ou financer le terrorisme. En outre, il précise les règles déontologiques pertinentes. Enfin, il décrit les risques potentiels et les abus réels.

Même s'il reconnaît que certaines catégories de coffres-forts pourraient être utilisées de manière abusive, le rapport signale qu'il n'y a guère d'indices d'abus avérés et donc de danger réel. L'accès illimité des autorités compétentes à toutes les catégories de coffres-forts est garanti dans le cadre de poursuites pénales. Aucune accumulation du nombre des poursuites n'a toutefois été observée.

### Une nouvelle réglementation serait disproportionnée

Selon le DFF, il serait compliqué et très coûteux d'étendre la notion d'intermédiation financière à la conservation physique de valeurs patrimoniales. En outre, la réglementation actuelle répond aux normes internationales.

Comme le rapport montre qu'aucun intérêt public ne justifie une réglementation supplémentaire, le DFF considère que la réglementation existante est suffisante et conforme au principe de la proportionnalité. Le DFF suivra toutefois l'évolution de la situation et examinera, le cas échéant, l'opportunité de prendre d'autres mesures.

Le rapport sur les coffres-forts et leur détournement éventuel à des fins de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme a été publié en réponse à une interpellation du conseiller aux Etats Fabio Abate (14.4049) et à des questions que les parlementaires ont posées en 2014. Il sert en outre de base aux discussions qui auront lieu sur ce thème.

Liens : <https://www.news.admin.ch/dokumentation/00002/00015/?lang=fr&msg-id=59954>

### Le G20 s'attaque aux finances du terrorisme

Au sommet du G20 qui s'est ouvert dimanche à Antalya en Turquie, les dirigeants présents se sont déclarés unis face à la menace djihadiste. - Susan Walsh/AP/SIPA

A Antalya, les chefs d'Etat et de gouvernement du G20 devaient s'entendre pour renforcer la lutte contre le financement du terrorisme.

C'était déjà inscrit à l'ordre du jour du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du G20 d'Antalya, à la demande de la Turquie. Après les attentats de Paris, la lutte contre le terrorisme va prendre une nouvelle dimension. Avant même l'ouverture formelle du sommet, dimanche midi, le président turc, Recep Tayyip Erdogan, hôte du sommet, avait promis une réponse « très forte, très dure ». « Cette attaque terroriste n'est pas seulement dirigée contre le peuple français, mais contre toute l'humanité [...] ».

Comme vous le savez, le terrorisme ne fait pas de différence entre les religions, les races, les nations ou les pays », avait-il ajouté à l'issue de son entretien bilatéral avec le président américain, Barack Obama. Dimanche, ce dernier s'est même entretenu en tête-à-tête avec son homologue russe, Vladimir Poutine, de manière inattendue.

Alors que les leaders du G20 ont observé une minute de silence pour les victimes des attentats de Paris et Ankara, les délégations travaillaient à la rédaction d'un communiqué à part sur le sujet du terrorisme. Selon le projet de texte qui devait être adopté dans la soirée, les leaders du G20 devaient condamner les « odieux attentats de Paris » et promettre de rester unis dans leur lutte. Ils devaient aussi décider de s'attaquer au financement du terrorisme et à un meilleur échange d'informations entre les pays au sein du Groupe

d'action financière (Gafi) contre le terrorisme. Devant l'afflux de djihadistes étrangers, un renforcement des contrôles aux frontières et du trafic aérien est aussi envisagé.

Auparavant, le ministre des Finances français, Michel Sapin, accompagné de son homologue des Affaires étrangères, Laurent Fabius – ils représentaient tous deux François Hollande –, avait indiqué que « la France voudra des décisions concrètes en matière de lutte contre le financement du terrorisme ». C'est le rôle dévolu au Gafi qui rassemble 34 pays dont ceux du G20 [NDLR : sauf l'Indonésie] qui travaillent avec un réseau de 194 juridictions dans le monde pour traquer l'argent du terrorisme.

« C'est un travail de longue haleine et de fond que le G20 a entrepris depuis plusieurs années déjà. Les attentats de Paris ne vont faire que renforcer le mouvement », témoigne une source diplomatique française. Avant d'ajouter que le G20 va traquer l'argent de la terreur même si « nous avons affaire à des gens très mobiles en charge des transferts d'argent liquide ».

Liens : <http://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/021480103609-le-g20-sattaque-aux-finances-du-terrorisme-1175336.php#>

### Lutte contre le financement du terrorisme : entretien de Michel Sapin avec le président du GAFI

Le Groupe d'action financière (GAFI) a organisé avec le Groupe Egmont une réunion extraordinaire à Paris du 12 au 14 décembre afin de discuter des

actions des juridictions contre le financement de l'Etat islamique (ISIL). Elle a réuni près de 200 membres du réseau mondial du GAFI et des experts impliqués dans la détection, la prévention et la répression du terrorisme et de son financement. Cette réunion fait suite aux attentats de Paris du 13 novembre.

Lors de son entretien avec le président du GAFI, le 14 décembre 2015, le ministre des Finances et des Comptes publics l'a remercié pour son implication et rappelé les attentes de la France en matière de lutte contre le financement du terrorisme. Elles portent principalement sur les trois axes suivants :



Une pression efficace sur les pays ne se conformant pas ou seulement partiellement aux normes définies par le GAFI en matière de lutte contre le financement du terrorisme, notamment par une opération de présentation publique des pays ;

Une réforme de la gouvernance du « réseau des GAFI ». Les pays les plus défaillants ne relèvent pas du GAFI, mais des « organismes régionaux de type GAFI ». Plusieurs voies sont possibles : un renforcement du rôle du secrétariat du GAFI ou des membres du GAFI dans ces organismes ;

la révision de certaines normes pour réduire l'anonymat des transactions et les adapter à la menace comme la criminalisation du financement des voyages de djihadistes. La France a

ainsi abaissé en septembre le seuil de paiement en espèces à 1 000 euros.

Au-delà des mesures législatives et réglementaires, la France a également conduit depuis janvier 2015 des actions ciblées vers les professions financières et les associations. Elle est aussi intervenue auprès de l'Union européenne dans le cadre de l'agenda européen de sécurité

Liens : <http://www.economie.gouv.fr/lutte-contre-le-financement-du-terrorisme-entretien-avec-le-president-du-gafi>

### Tracfin pourra alerter les banques : Surveillance particulière de la part des banques françaises

C'est une des conséquences des attentats du 13 novembre et, potentiellement, une petite révolution dans l'univers du renseignement financier : les personnes fichées pour radicalisation, ou soupçonnées de radicalisation et de visées terroristes, pourraient bientôt faire l'objet d'une

Selon nos informations, le gouvernement a en effet l'intention d'autoriser Tracfin, la cellule antiblanchiment rattachée au ministère des finances, à émettre des « alertes » sur des personnes jugées « à risques ». Puis à adresser ces alertes aux banques et à l'ensemble des professions mobilisées dans la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (assureurs, notaires, avocats etc.) afin que celles-ci prennent des mesures de vigilance renforcée.

Une disposition en ce sens devrait être intégrée au projet de loi visant à

renforcer les moyens de lutte contre le terrorisme, annoncé par le ministre des finances, Michel Sapin, pour le début de l'année 2016. Elle permettrait, estime le gouvernement, de repérer des flux ou des comportements financiers.

Liens: [http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/12/17/financement-du-terrorisme-tracfin-pourra-alerter-les-banques\\_4833911\\_3234.html](http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/12/17/financement-du-terrorisme-tracfin-pourra-alerter-les-banques_4833911_3234.html)

### Lutte contre le financement du terrorisme : bilan des mesures

Lors d'un point presse, Michel Sapin a précisé les moyens engagés tout au long de l'année pour lutter contre le financement du terrorisme, notamment le plan de lutte de mars dernier qui sera totalement mis en œuvre d'ici le premier trimestre 2016.

#### Bilan du plan d'action national contre le financement du terrorisme

Lors de sa conférence de presse, le ministre des Finances et des Comptes publics a dressé le bilan des principales mesures du plan d'action national contre le financement du terrorisme présenté en mars dernier.

- l'abaissement du plafond de paiement en espèces de 3000 à 1 000 euros est effectif depuis le 1er septembre.
- le signalement à tracfin de tout dépôt ou retrait d'espèces supérieur à 10 000 euros, au 1er janvier 2016,
- le rattachement des comptes de type Nickel au fichier national des comptes bancaires et assimilés (FICOBA) géré par la direction générale des Finances publiques, au 1er janvier 2016,

• une prise d'identité pour toute opération de change d'un montant supérieur à 1 000 euros, au 1er janvier 2016,

• l'obligation déclarative de transferts de capitaux par fret, au 1er trimestre 2016,

• le recul de l'anonymat dans l'usage des cartes prépayées, en 2016,

• le renforcement de la vigilance des acteurs (acteurs financiers via des lignes directrices ACPR/Tracfin (PDF), associations, antiquaires ...),

• le renforcement des capacités de gel des avoirs terroristes - entrée en vigueur dès l'adoption de la loi sur la transparence de la vie économique,

• la lutte contre le commerce illicite des biens culturels - entrée en vigueur dès l'adoption de la loi « Liberté de création ».

#### Une meilleure fluidité de l'information entre les services de l'Etat

Renforcer encore les liens qui existaient entre les services en charge du renseignement du ministère des Finances et des Comptes publics et du ministère de l'Intérieur fut à l'ordre du jour dès janvier 2015. Depuis lors, ont été nommés des officiers de liaison de la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) auprès des services de renseignement (DGSJ), de Tracfin et du centre de planification et de conduite des opérations (CPCO) de l'Etat major des armées et un agent de Tracfin est mis à la disposition de la DGSJ.

Ces dispositifs ont permis de mobiliser rapidement de l'information sur les personnes liées aux attentats du 13 novembre.

### **Une action engagée au-delà des frontières**

Comme l'a rappelé Michel Sapin, la lutte contre le terrorisme dépasse les frontières nationales.

« Nous partageons un espace commun, la menace est commune et il faut donc y répondre ensemble »

Dès janvier, il a ainsi été cosignataire d'une lettre conjointe avec Wolfgang Schauble adressée à la Commission européenne et comportant des demandes précises. En novembre, le renforcement du contrôle des frontières extérieures et la mise en place européenne du dispositif de contrôle des passagers aériens Passenger Name Record (PNR) a été acté par le conseil exceptionnel des ministres des Affaires intérieures de l'Union. Par ailleurs, Michel Sapin a fait inscrire à l'ordre du jour du conseil des ministres des finances de l'Union, le 8 décembre, la question du financement du terrorisme.

« Il faut maintenant aller au-delà de l'émotion, et passer à l'action » a déclaré le ministre. En conséquence, les mesures nécessaires seront prises par décret ou dans le cadre du projet de loi sur la transparence de la vie économique.

Liens : <http://www.economie.gouv.fr/lutte-contre-financement-terrorisme-bilan-des-mesures>

---

CTRF-Immeuble Ahmed FRANCIS, 16306 Ben aknoun-ALGER

Tel : 021 59 53 10 / Fax : 021 59 52 96